



# AVIS PUBLIC

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 174-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée que :

Le 5 mai 2026, lors de la séance ordinaire, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 174-2026 décrétant un emprunt pour la création d'un fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est disponible au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Roch-Ouest, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière